Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 53 (2003)

Heft: 2

Buchbesprechung: Formes littéraires et conscience historique. Aux origines de la littérature française, 1100-1250 [Dominique Boutet]

Autor: Thévenaz Modestin, Clémence

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 28.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Geschichtsschreibung, die einzelne Aspekte nebeneinander stellt, die Behandlung eines jeden Themas gut und auch explizit begründet werden muss, damit die Leserschaft zumindest versteht, weshalb dieses Thema einer besonderen Erörterung wert ist.

Meine Bilanz ist folglich gemischt: Einerseits handelt es sich hier um eine innovative, attraktiv gestaltete Publikation, die auch in geschichtswissenschaftlicher Hinsicht auf der Höhe der Zeit ist. Anderseits wirft das Werk zwei grundlegende Fragen auf: Sollen wir noch unterscheiden zwischen Regionalgeschichte und Kantonsgeschichte? Und in welcher Weise ermöglichen wir in einer Zeit, in der alte Gewissheiten (und damit auch Wahrnehmungs-, Deutungs- und Verstehensmuster), nämlich die Priorisierung der politischen Geschichte und die «Metaerzählung» der sozioökonomischen Modernisierung, brüchig geworden sind, dem Publikum Orientierung im Kontinuum der Vergangenheit? *Gregor Spuhler, Basel*

Allgemeine Geschichte / Histoire générale

Dominique Boutet: **Formes littéraires et conscience historique. Aux origines de la littérature française, 1100-1250.** Paris, PUF, 1999, 295 p.

Dominique Boutet, professeur de Littérature française du Moyen Age à l'Université de Paris X – Nanterre, explore dans cet ouvrage «les voies ouvertes à l'Histoire et par elle dans l'émergence des formes littéraires, aux origines de notre littérature» (p. 5), et cela pour les années 1100–1250, «ce siècle et demi d'émergence des premières formes en langue vulgaire» (p. 270). Désirant dépasser le clivage traditionnel entre critique historique qui s'intéresse aux relations entre l'œuvre et son contexte, et critique formelle portant sur la textualité même de l'œuvre, il se demande notamment dans quelle mesure les «genres» naissants sont liés aux «manifestations d'une conscience historique» (p. 4).

L'ouvrage s'articule en trois grandes parties: la première, intitulée «La pensée de l'Histoire», retrace certains aspects de la perception du rapport de l'homme à l'Histoire. L'auteur constate entre 1170 et 1210, en particulier avec les chroniques de Villehardouin et de Robert de Clari, la mise en place d'une nouvelle forme d'écriture historiographique, qui se méfie des contaminations de la fiction; or au même moment les textes littéraires se mettent à revendiquer leur vérité ou le témoignage de sources. De même, le platonisme augustinien, pour lequel la marche de l'Histoire conduit à la réalisation de la Cité de Dieu, fait place peu à peu à un temps arthurien autoréférentiel, cyclique, centré sur la problématique d'un héros, un temps qui n'a de sens que s'il permet d'analyser les problèmes du présent du public de l'œuvre. Ce temps arthurien peut être perçu comme un âge d'or, mais il est en même temps marqué par des conflits qui rendent nécessaire un itinéraire du héros dans le temps, comme l'auteur le montre à l'exemple du début du *Chevalier au lion* (env. 1177–1179) de Chrétien de Troyes. Cette crise de représentation de l'Histoire née de la faille entre un passé vu comme modèle et les potentialités du présent jouerait un rôle essentiel à partir du dernier quart du XII^{e} siècle.

Dans une deuxième partie est discutée, sous le titre «Poétiques de l'Histoire», la forme de ces contenus historiques (que l'auteur appelle à distinguer de la forme de l'œuvre), qui peut modifier le contour d'une forme littéraire encore mal définie. Si les romans, contrairement à l'historiographie, ne se situent que grossièrement dans le temps, l'auteur montre chez Villehardouin les interactions formelles entre son

récit vécu et certaines formes qu'il emprunte à la fiction. Ici aussi, Chrétien de Troyes, qui met en scène des héros individuels mais réfléchit en même temps à la mission sociale du chevalier, se placerait à un tournant.

Enfin, la troisième partie étudie la fonction historique des formes elles-mêmes (et non cette fois du contenu qu'elles promeuvent) dans l'ensemble du système culturel et social, et non plus seulement du système littéraire. L'auteur suit l'oscillation du roman d'Antiquité et de l'historiographie entre le couplet d'octosyllabes et la laisse épique et constate que dès 1170 le couplet d'octosyllabes est devenu la forme romanesque par excellence; cette forme écarte du public les jongleurs qui récitaient traditionnellement la chanson de geste, jugés peu cultivés, et fait du roman une forme destinée à un public de lecteurs cultivés. D. Boutet en appelle donc à ajouter à l'analyse thématique pratiquée traditionnellement une réflexion beaucoup plus systématique sur la textualité des œuvres: «La forme fait sens en elle-même, et la création progressive et chaotique de formes en quête de noms, dans ces années 1100–1250, est sans doute le signe d'une recherche du sens, au point que l'on peut se demander si ce n'est pas le contenu thématique qui est mis au service de la forme et non, comme on l'imagine ordinairement, l'inverse» (p. 226).

Ce livre donne à ce spécialiste de la chanson de geste, du roman arthurien, des fabliaux et du *Roman de Renart* l'occasion de passer en revue une nouvelle fois ces genres, reprenant au passage des articles plus anciens pour les intégrer dans ce grand ensemble, dont le foisonnement tend pourtant parfois à faire s'estomper la ligne directrice. *Clémence Thévenaz Modestin, Berne*

Christian Schwab: **Das Augsburger Offizialatsregister (1348–1352). Ein Dokument geistlicher Diözesangerichtsbarkeit. Edition und Untersuchung** (Forschung zur kirchlichen Rechtsgeschichte und zum Kirchenrecht, Bd. 25). Köln/Weimar/Wien, Böhlau Verlag, 2001. X/860 S., 3 Karten.

Die in fünf Jahren an der Universität Augsburg erarbeitete Dissertation zerfällt in die Teile Edition und Darstellung. Im Rahmen der Edition wird das heute in der württembergischen Landesbibliothek in Stuttgart liegende Augsburger Offizialatsregister aus dem Zeitraum von 1348 bis 1352 veröffentlicht. Die Handschrift hat vormals der fürstlich-fürstenbergischen Hofbibliothek in Donaueschingen gehört, in deren Besitz sie im Laufe des 19. Jahrhunderts gekommen zu sein scheint. Die Edition unterscheidet zwischen weitgehend formlosen einmaligen Einträgen, z.B. Protokollen von Parteiaussagen, und relativ feststehenden Formulierungen, wie beurteilende Eheprozesse u.ä. Diese werden in der Edition nach einem Typenschema in abgekürzter Form wiedergegeben. Dagegen werden die Einträge der ersten Gruppe vollständig ediert. Auch die im Offizialatsregister enthaltenen Anspielungen und juristischen Argumente werden in die Edition aufgenommen, wenn sie sich auf einen Einzelfall beziehen und nicht zum allgemein gängigen Formular gehörten. An das Ende der Edition wird eine Liste der zusammengehörenden Einträge des Registers sowie ein Ort- und Personenregister gestellt, das allen Erwartungen entspricht. Im darstellenden Teil der Untersuchung wird die Bedeutung des Offizialatsregisters vorgestellt. Anschliessend wird das Offizialatsgericht im 14. Jahrhundert im allgemeinen betrachtet, wobei dessen Geschichte und Organisation ebenso wie seine jurisdiktionelle Kompetenz eingehend behandelt werden. Im Rahmen der rechtsgeschichtlichen Analyse der Einträge ins Offizialatsregister werden neben dem Eintragsformular der Prozess und seine Termine, die